

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 31 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente et un Octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, sous la Présidence du Maire, Monsieur Pascal VALLIERE suite à une convocation envoyée le 25 octobre 2024.

NOM ET PRÉNOM	P	A	POUVOIR A
VALLIERE Pascal	X		
RAYNAUD Fabienne	X		
MAYNADIE Philippe	X		
PERRIER Françoise	X		
PUEO Jean-François	X		
PEREZ Edouard	X		
TAILHADES Florence		X	F. RAYNAUD
LACUBE Sylvie	X		
MARC Sandra	X		
SANCHEZ Marie Christine		X	
MANI Raoul	X		
ROUANET Anne		X	
COUZINET Maxime	X		
PRADES Véronique		X	P. VALLIERE
DOYEN André	X		

Secrétaire de séance : R. MANI

Le procès-verbal de la séance du précédent Conseil Municipal du 16 Octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT GLOBAL VOIRIE – Boulevard du Minervois

Monsieur le Maire présente le projet de travaux d'aménagement du Boulevard du Minervois. Projet qui comprend l'enfouissement des réseaux et la réfection totale de la voirie et des trottoirs avec aménagements.

Ces travaux d'envergure seront réalisés du carrefour de la RD115 et la RD 206 au lotissement Arnaud BELTRAME à l'entrée du village côté Olonzac en incluant la rue du Fer à Cheval.

Le chiffrage présenté est estimé à hauteur de 741 209.30€ HT.

S'agissant d'un montant conséquent, il est convenu de scinder en 2 tranches le projet afin de présenter aux différents financeurs les dossiers de demande de subvention sur deux exercices budgétaires à savoir 2 tranches de 370 604.65 € HT.

Il propose de solliciter les subventions suivantes pour la 1^{ère} tranche :

-DETR 2025 : 148 241.86 €HT

-CONSEIL DEPARTEMENTAL : 148 241.86 €HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, Sur proposition du Maire, Oui son exposé et après en avoir délibéré :

ARRPOUVE le projet et son estimation financière tels que présentés à hauteur de 741 209.30 €HT,

VALIDE le découpage en 2 tranches des travaux tel que proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes démarches nécessaires en vue de l'obtention des subventions mobilisables pour la réalisation du projet à savoir le Conseil Départemental à hauteur de 40% et les services de l'Etat dans le cadre de la DETR également à hauteur de 40%.

Adopté à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES

Aménagement voirie et sécurisation

La mise en place de certains aménagements tels que les coussins berlinois évoqués lors du précédent Conseil, nécessite l'installation d'une nombreuse signalisation qui peut être couteuse. L'idée de limiter la vitesse à 30 km/h est soumise à la discussion car pourrait être plus sécuritaire

et ne nécessiterait l'installation que de 4 panneaux. Le sujet nécessitant réflexion, il sera de nouveau abordé lors d'une prochaine réunion.

La mise en place de panneaux d'interdiction de stationner au croisement de l'avenue du Causse et de la rue Saint Michel, à côté du container à verres, permettra aux camions qui se rendent dans l'avenue du Théron de pouvoir manœuvrer sans difficulté et sans danger pour y accéder.

Elargissement ruisseau

Le maire rappelle au conseil que le syndicat Aude Centre est chargé de l'étude pour l'élargissement du ruisseau de la Combe. Ce projet a pour but d'éviter aux maisons situées à proximité du ruisseau d'être inondées en cas de fortes pluies. Pour cela, il était nécessaire que Mr CANTALOUBE, propriétaire de la vigne située en face des maisons, vende le bord de celle-ci nécessaire à l'élargissement du ruisseau. Aude Centre nous a informé que son technicien a pris contact avec Mr CANTALOUBE et qu'il a essuyé un refus net sans discussion possible.

Organisation administrative de la Mairie

Monsieur le Maire fait part de sollicitations des services administratifs quant à la charge de travail importante des agents. S'agissant d'une sollicitation récurrente, il propose aux membres du Conseil de faire réaliser un audit sur l'organisation administrative par une structure extérieure qui permettra de réaliser un état des lieux neutre et de présenter des propositions d'amélioration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.